

Les arrondissements

L'arrondissement est la plus grande subdivision administrative du département. Il s'agit d'une circonscription administrative de l'État dont le chef-lieu est la sous-préfecture. Le sous-préfet est chargé de son administration, il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement.

Le département de l'Aisne est divisé en cinq arrondissements. L'arrondissement de Laon (chef-lieu de département), et les arrondissements de Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry.

Créés en 1800, les périmètres des arrondissements axonais ont évolué à plusieurs reprises. La dernière réorganisation du 1^{er} janvier 2017 a permis de faire correspondre les périmètres des arrondissements avec les périmètres des intercommunalités du département.

L'arrondissement de Laon est à la fois le plus vaste (2175 km²) et le plus peuplé (156 123 habitants en 2018). C'est toutefois l'arrondissement de Saint-Quentin qui possède la densité la plus élevée avec plus de 120 habitants au km².5

- 5 arrondissements – 799 communes



Source :
Préfecture de l'Aisne
©IGN BDAAdmin

□ Limites des arrondissements

Les circonscriptions législatives

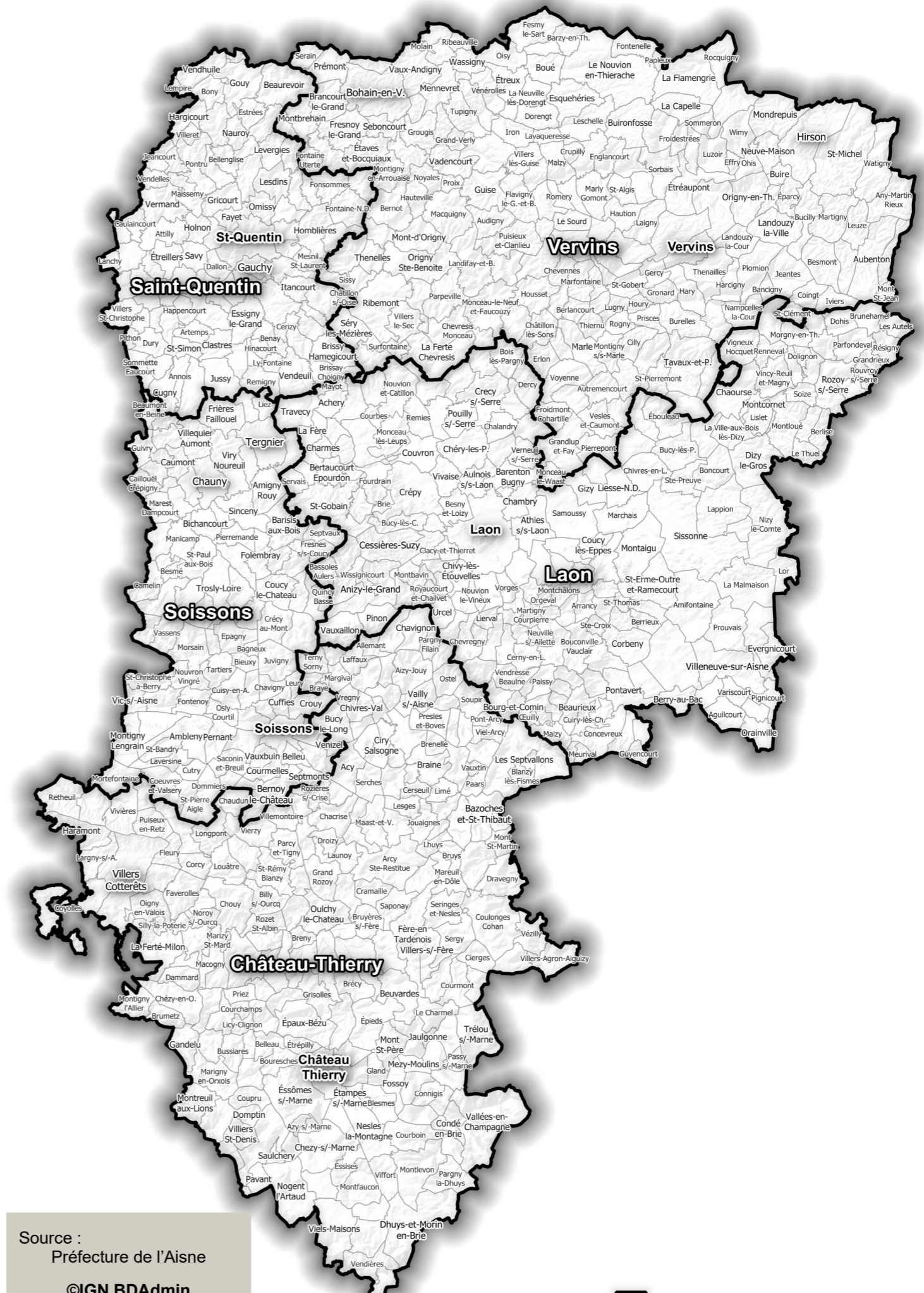
Les circonscriptions législatives sont des divisions de territoire dans lesquelles sont élus les députés, siégeant à l'Assemblée nationale (un député titulaire et un suppléant par circonscription).

Le département de l'Aisne est constitué de cinq circonscriptions législatives, ce nombre étant stable depuis 1958. Leurs limites ont été redéfinies lors du redécoupage de 1986, mais n'ont pas été affectées par celui de 2010, en vigueur depuis les élections législatives de 2012.

Depuis le redécoupage des cantons de 2014, les circonscriptions ne sont plus composées de cantons entiers :

- 1^{ère} circonscription : cantons de Laon-1, Laon-2, Marle (19 communes), Tergnier (sauf communes de Beautor, Liez, Mennessis et Tergnier), Vervins (30 communes) et Villeneuve-sur-Aisne, commune de Monampteuil.
- 2^e circonscription : cantons de Bohain-en-Vermandois (18 communes), Ribemont (35 communes), Saint-Quentin-1, Saint-Quentin-2, Saint-Quentin-3.
- 3^e circonscription : cantons de Bohain-en-Vermandois (13 communes), Guise, Hirson, Marle (46 communes), Ribemont (17 communes), Vervins (36 communes).
- 4^e circonscription : cantons de Chauny, Soissons-1 (sauf commune de Vregny), Soissons-2 (sauf communes d'Acy, Serches et Sermoise) et Vic-sur-Aisne, communes de Beautor, Liez, Mennessis et Tergnier.
- 5^e circonscription : cantons de Château-Thierry, Essômes-sur-Marne, Fère-en-Tardenois (sauf communes de Monampteuil) et Villers-Cotterêts, communes d'Acy, Serches, Sermoise et Vregny.

- 5 circonscriptions législatives



Source :
Préfecture de l'Aisne
©IGN BDAAdmin

□ Limites des circonscriptions législatives

Les cantons

Le canton est la circonscription servant de cadre à l'élection des conseils départementaux (loi du 17 mai 2013). Cette loi impose un redécoupage des cantons selon des critères démographiques, et leur nombre est réduit de moitié.

Ce redécoupage ne se résume pas à la simple fusion de deux anciens cantons en un seul représenté par deux conseillers départementaux : la loi prévoit des modalités complexes destinées à assurer la réduction des disparités démographiques majeures qui existaient entre les cantons au sein d'un même département.

Les cantons ne respectent pas toujours les limites communales, les communes de Saint-Quentin, Laon et Soissons sont par exemple le chef lieu de plusieurs cantons.

Les populations des cantons du département de l'Aisne vont ainsi d'un peu plus de 20000 habitants pour le canton de Marle à un peu plus de 31000 habitants pour le canton de Villers-Cotterêts.

- 21 cantons
- Nombre moyen de communes par canton : 38
- Nombre moyen d'habitants par canton : 25530
- Superficie moyenne en km² de chaque canton : 350



Source :
Préfecture de l'Aisne
©IGN BDAAdmin

□ Limites des Cantons

Les pays et les PETR

Le pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent.

Il s'agit d'une forme souple de coopération intercommunale qui n'a pas le statut de collectivité territoriale. Constituée à une échelle supra-communautaire, celle-ci est jugée plus pertinente pour engager des stratégies de développement territorial.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), créé en 2014 par la loi MAPTAM, dispose d'un statut strictement défini, et préfigure l'avenir des Pays qui font donc l'objet d'une nouvelle reconnaissance de la part du législateur. Le PETR est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes fermés, constitués d'EPCI, avec des dispositions spécifiques concernant notamment la nécessité d'élaborer un projet de territoire.

Les pays et PETR axonais suivent les contours des arrondissements, à l'exception de l'arrondissement de Laon qui regroupe le pays Chaunois et le pays du Grand Laonnois.

- 6 Pays dont 3 PETR et un syndicat mixte



Source :
Préfecture de l'Aisne
©IGN BDAAdmin

■ Périmètres des structures intercommunales :
Syndicat mixte, pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
□ Limites des pays

L'intercommunalité et les communes nouvelles

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des structures administratives françaises regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. On distingue les communautés de communes et les communautés d'agglomérations, lorsque la population est supérieure à 50 000 habitants.

Les communes nouvelles sont quant à elles des communes issues de la fusion de plusieurs communes précédentes. Ce statut, destiné à favoriser le regroupement de communes, permet le regroupement soit de communes contiguës, soit d'un EPCI entier qui souhaiterait se transformer en commune nouvelle.

- **19 EPCI dont :**

- **5 communautés d'agglomérations**

- la CA du Saint-Quentinois
- la CA Chauny Tergnier la Fère
- la CA du Pays de Laon
- GrandSoissons Agglomération
- la CA de la Région de Château-Thierry

- **14 communautés de communes dans le département**

- la CC de la Thiérache du Centre
- la CC du Val de l'Aisne
- la CC du Canton d'Oulchy-le-Château
- la CC des Portes de la Thiérache
- la CC du Pays du Vermandois
- la CC du Chemin des Dames
- la CC du Canton de Charly-sur-Marne
- la CC Picardie des Châteaux
- la CC du Val de l'Oise
- la CC de la Champagne Picarde
- la CC des Trois Rivières
- la CC Thiérache Sambre et Oise
- la CC du Pays de la Serre
- la CC Retz-en-Valois

- **8 communes nouvelles en 2023**

*La commune de Pithon fait partie de la CC de l'Est de la Somme



Source :
Préfecture de l'Aisne
©IGN BDAAdmin

Périmètres des structures intercommunales : Syndicat mixte, pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
 Limites des pays

Les populations municipales

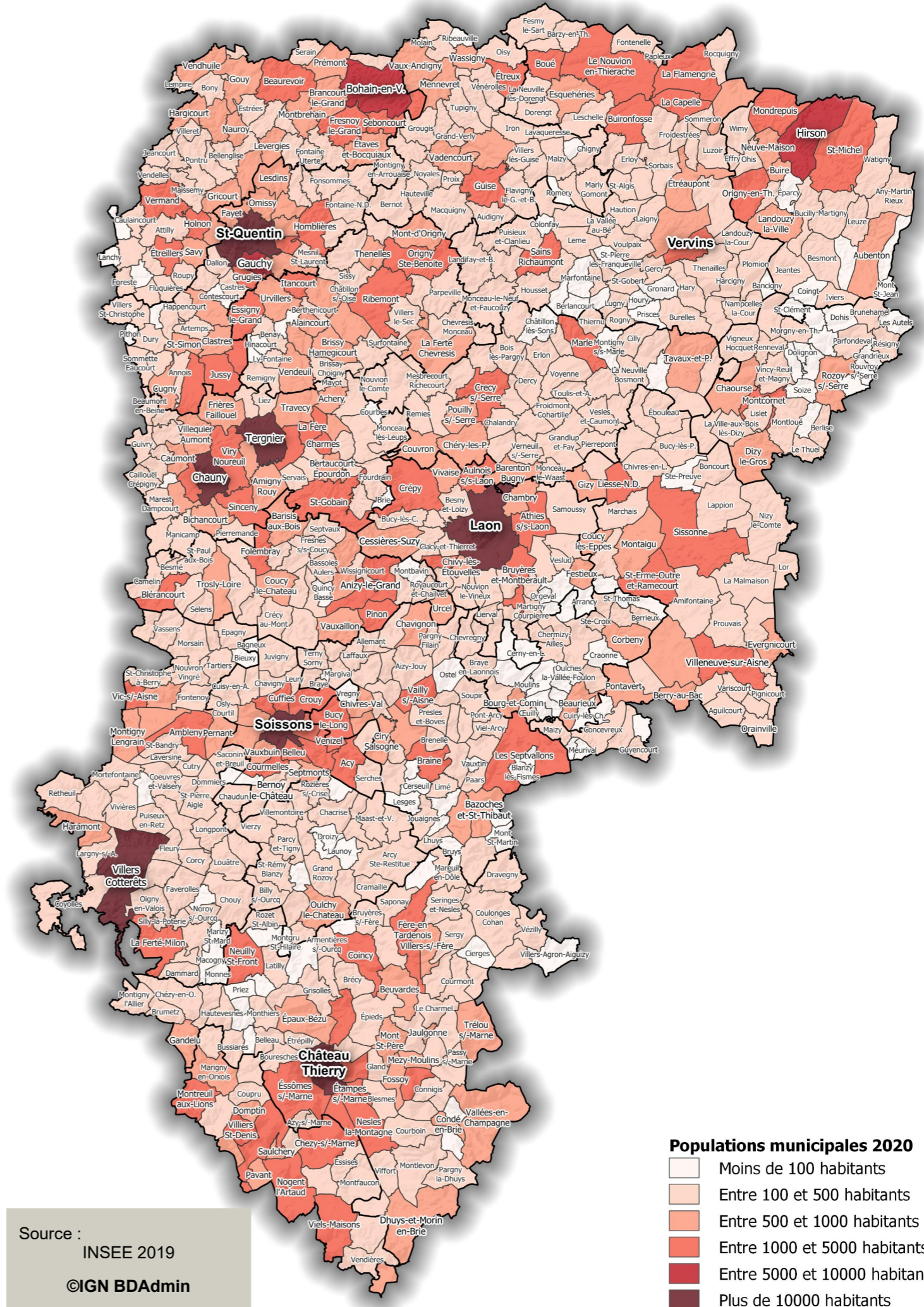
Les populations légales de l'année N des circonscriptions administratives françaises sont actualisées tous les ans par l'INSEE et mises en ligne à la fin décembre de l'année N+2. En 2021, les populations légales applicables sont ainsi les populations de l'année 2018.

Avec 53 856 habitants, Saint-Quentin est la commune la plus peuplée du département devant Soissons (28 522 habitants) et la préfecture de Laon (24 710 habitants). Par ailleurs, avec 2 502 habitants, Vervins est la seule sous-préfecture qui ne soit pas la plus peuplée de son arrondissement (9 158 habitants à Hirson)

L'Aisne est le moins peuplé des départements de la région avec 531 345 habitants en 2019, soit 9 % de la population des Hauts-de-France. C'est pourtant le plus étendu avec une superficie de plus de 7 300 km². De fait, l'Aisne est le département où la densité est la plus faible avec 73 habitants au km² pour une moyenne de 188 au niveau régional.

En 2020, près d'un habitant sur deux réside dans une des 765 communes de moins de 2 000 habitants. Par ailleurs, 55 % de la population du département est regroupée dans les arrondissements de Laon et Saint-Quentin comptant, respectivement, 154 583 habitants et 126 727 habitants.

- 529 374 axonais en 2020
- 88 communes comprises entre 1 000 et 5 000 habitants
- 3 communes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants (Bohain-en-Vermandois, Gauchy et Hirson)
- 7 communes de plus de 10 000 habitants (Saint-Quentin, Laon, Soissons, Chauny, Tergnier, Château-Thierry, Villers-Cotterêts)



L'évolution de la population (1999 - 2020)

Dans la région des Hauts-de-France, l'Aisne est le département le plus étendu (près d'un quart de la superficie régionale), mais c'est aussi celui qui compte le moins d'habitants (8% de la population régionale).

La démographie des vingt dernières années laisse apparaître une nette diminution de la population sur tout le quart nord-est du département, qui contraste avec la progression principalement constatée sur la partie sud-est du territoire.

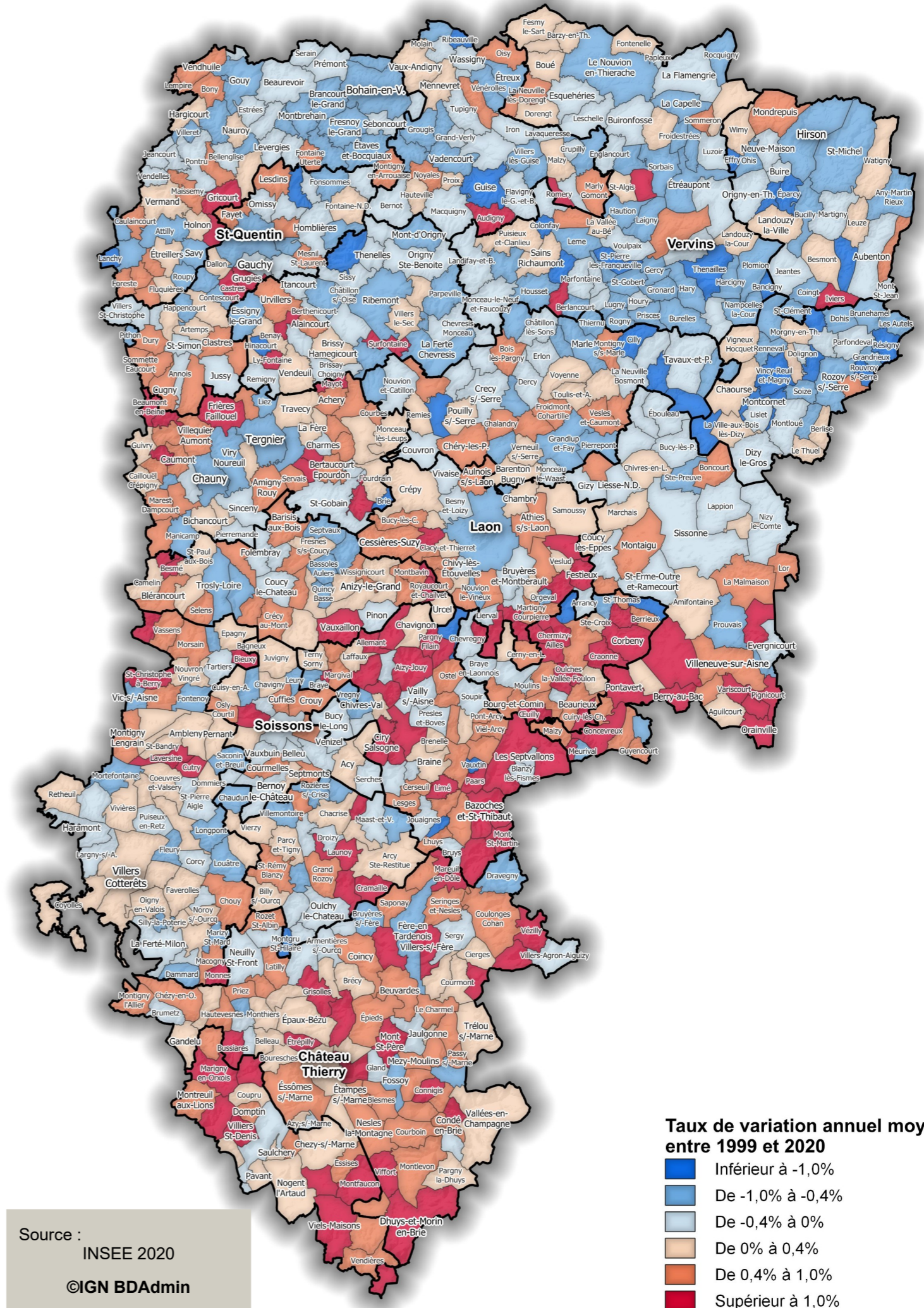
Ce contraste s'explique principalement par les variations dues au solde migratoire et par l'absence de grand pôle en Thiérache.

La partie sud du département est quant à elle sous l'influence de l'Île de France, et sa démographie est à l'image de celle plus généralement constatée sur le pourtour de la région parisienne.

Enfin, le territoire situé dans la frange rémoise a vu pour sa part sa démographie évoluer plus brutalement.

Ce phénomène, dû à l'étalement de la couronne périurbaine de Reims, mérite une attention toute particulière, afin de bien l'accompagner. Il s'agit de rendre ce territoire attractif par lui et pour lui même, et non par défaut.

- *Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2020 : -0,1 %*
- *Due au solde naturel : 0,2 %*
- *Due au solde migratoire : -0,3 %*



Source : INSEE 2020
©IGN BDAAdmin

Taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2020

■ (bleu foncé)	Inférieur à -1,0%
■ (bleu moyen)	De -1,0% à -0,4%
■ (bleu clair)	De -0,4% à 0%
■ (orange clair)	De 0% à 0,4%
■ (orange foncé)	De 0,4% à 1,0%
■ (rouge)	Supérieur à 1,0%

L'évolution de la population (2014 - 2020)

Si la population globale du département est restée globalement stable pendant de nombreuses années (entre 535000 et 540000 habitants depuis 1982), elle semble entamer une baisse progressive depuis 2014, avec une population estimée en 2022 à 524 400 habitants par l'INSEE (donnée provisoire).

La taille moyenne des ménages a quant à elle fortement baissé, elle était de 3,2 personnes par ménage en 1968, contre 2,26 personnes en 2019, soit la plus faible de la région après la Somme.

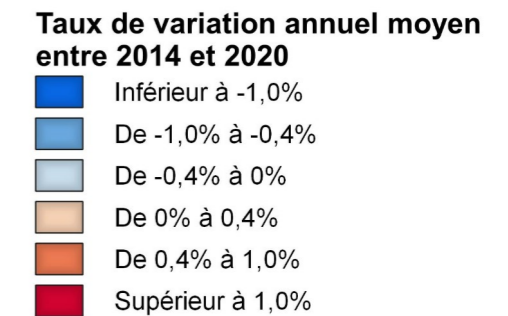
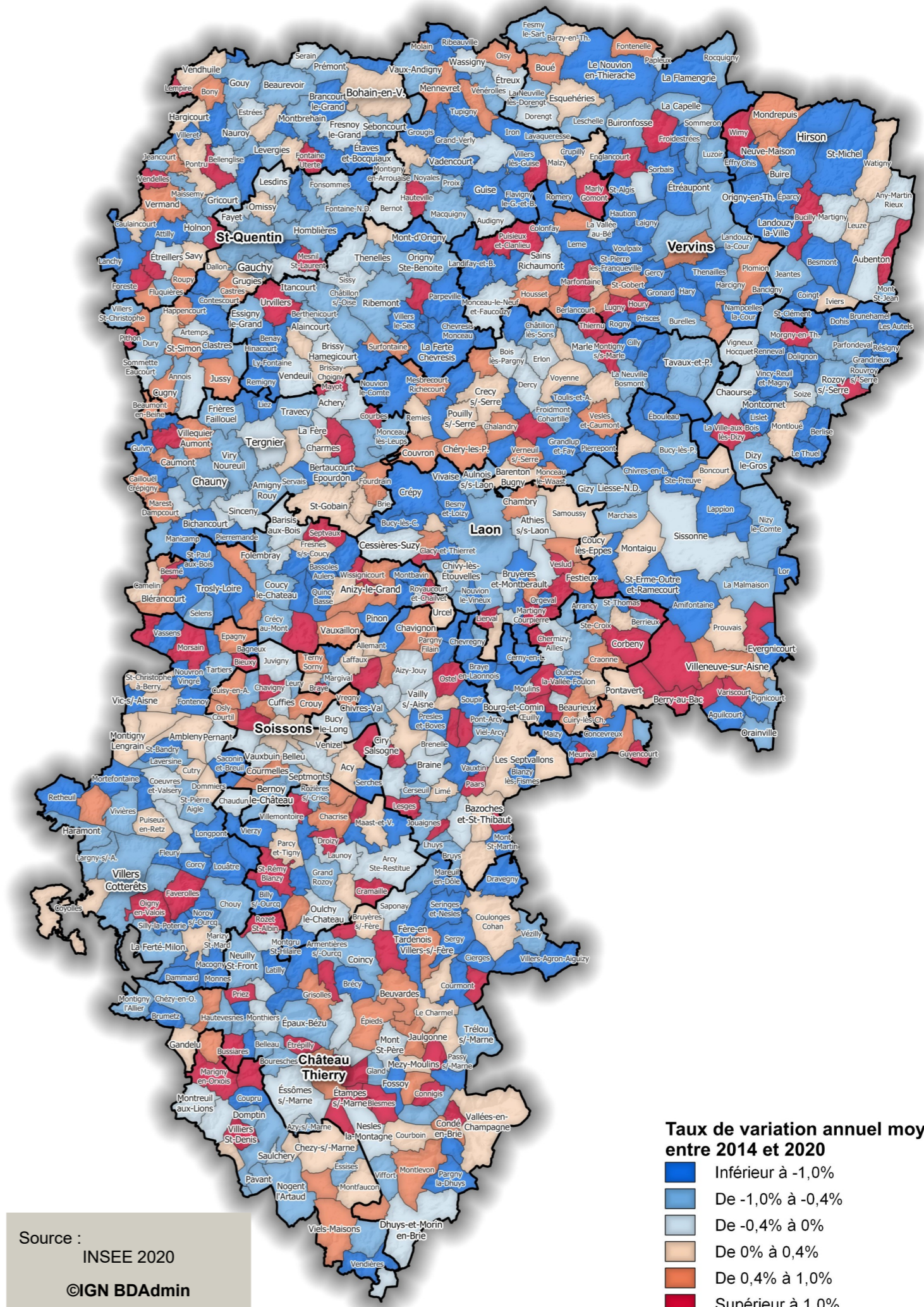
Les influences extérieures, si elles ne peuvent être contrôlées, doivent ainsi être prises en compte pour anticiper le devenir des territoires concernés.

En effet, malgré l'excédent des naissances sur les décès qui permettrait à la population de croître, le déficit migratoire a quasiment annulé ces gains.

Ce déficit est particulièrement important parmi les 15 à 25 ans, qui quittent le département pour poursuivre leurs études dans les grands pôles universitaires comme ceux d'Amiens, Lille ou encore Reims, ou pour trouver un premier emploi.

Ces départs contribuent à faire de l'Aisne un département vieillissant. L'âge moyen y est de près de 2 ans supérieur à la moyenne régionale.

- Population en 1968 : 525 953 habitants
- Population en 1999 : 538 726 habitants
- Population en 2013 : 540 020 habitants
- Population en 2020 : 529 374 habitants



Source : INSEE 2020
©IGN BDAAdmin